

UNE AUTRE IDÉE DU DIALOGUE SOCIAL !

L'administration aime à invoquer le dialogue social. C'est, à les écouter ou les lire, tantôt une mission, tantôt un objectif à atteindre, qu'il faut renforcer, voire améliorer.

Dialogue social, les réponses souvent toutes faites à nos interventions ? « On prend acte, on entend ce que vous dites, on prend bonne note... ». **Autant de formules consacrées dont on est en droit de se demander ce qu'elles signifient, tant leur traduction dans les actes se fait attendre pour les collègues et les élu(e)s.**

A l'AEFE, des documents de « gouvernance » qui sont censés encadrer la vie des établissements sont bâtis sans aucune consultation des personnels. Les parents d'élèves, l'administration et l'encadrement sont bien consultés et rédacteurs du document. Les représentants des personnels sont totalement ignorés du processus. Et il faudrait qu'on dise merci ?!

Ainsi, la pratique est tout autre : les règles établies sont régulièrement ignorées ou transgressées. Les personnels ne sont pas entendus. Le SNES-FSU est engagé dans une lutte quotidienne pour les faire respecter, car ces postures portent concrètement atteinte aux personnels.

A Mayotte, nos collègues sont à nouveau pénalisés par des règles introduites en catimini qui visent à les sanctionner financièrement et rétroactivement sur leur retraite, alors que l'attractivité, mise systématiquement en avant par le SNES, est loin d'être améliorée par le nouveau statut ; mais surtout, alors que des engagements ont été donnés de ne pas toucher à ce dossier. Dialogue social ? Les collègues réagissent et des préavis de grève ont été déposés.

On nous annonce des changements : sans illusion, le SNES dit « chiche ! »

Travailler dans le cadre des engagements, des règles et des textes, respecter le paritarisme acquis au fil des luttes, construire des projets ambitieux, travailler sur les questions sociales et salariales, et cesser toute atteinte aux droits collectifs des personnels (droit syndical, droit de grève...), ou au droit individuel, dans l'exercice du métier. La définition n'est pas exhaustive, mais l'administration pourrait commencer par là. Le SNES-FSU le demande et les personnels l'attendent !

**Ensemble avec le SNES-FSU, luttons pour imposer
une autre idée du dialogue social.**

SOMMAIRE :

1. Action du 15 mai 2014
2. Grève à Munich contre le non-renouvellement de contrat d'un collègue
3. Groupe de travail du 3 juin sur l'ISVL
4. CCPC AEFE du 27 mai
5. Obligations réglementaires de service
6. Recrutement en Andorre - rentrée 2014
7. Recrutement en école européennes - rentrée 2014
8. Le SNES sur le terrain : Italie, Espagne

HDF
INFOS
NO 11



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

1. Action du 15 mai 2014

Le SNES-FSU appelait à la grève le 15 mai 2014, dans le cadre intersyndical CFDT-CFTC-CGT-FA/FP-FSU-Solidaires-UNSA. La plate forme portait notamment sur la baisse du pouvoir d'achat.

Compte tenu des difficultés de calendrier et autres organisations locales, l'action n'a pu être massive mais nos collègues se sont toutefois joints au mouvement national, y compris avec l'ajout de revendications locales. Egypte, Maroc, Espagne, Grèce, Liban étaient au rendez vous de l'action. Au Sénégal ou au Vietnam, la mobilisation a été plus forte. Partout, les personnels ont dénoncé l'absence de priorité à l'éducation et de moyens nécessaires à l'Etablissement public AEFÉ, ou **les méthodes managériales d'un autre âge, comme les atteintes répétées au droit syndical ou les dysfonctionnements sur le recrutement des résidents 2014.**

Suite aux mouvements nationaux, l'intersyndicale a été reçue. Si le gouvernement a fait quelques propositions et reconnu un problème sur le pouvoir d'achat des agents publics, nous sommes encore très loin du compte, malgré quelques hypothèses, comme sur l'allègement dégressif des cotisations retraites.

Dans le réseau étranger, les personnels continueront la lutte, avec le SNES-FSU, pour dénoncer les effets dévastateurs d'une politique qui ne prend en compte ni les difficultés ni les attentes des personnels.

BILAN DE LA GRÈVE DU 15 MAI 2014

PAYS	ETABLISSEMENT	% grévistes
ALLEMAGNE	LFA Fribourg	1 gréviste
ALLEMAGNE	LFA Sarrebruck	4 grévistes
ARGENTINE	LF Jean Mermoz	29 % expatriés 90 % résidents
AUTRICHE	Vienne	2 grévistes secondaire. 8 grévistes primaire
BELGIQUE	Lycée Jean Monnet	30,15 % résidents
CONGO DEMOCRA	Lycée Descartes .Kinshasa	2 grévistes : 1 expatrié 1 résident
EGYPTE	LF du Caire	46 %
ESPAGNE	Alicante	77 % résidents 71 % recrutés locaux
ESPAGNE	Bilbao	7 %
GRECE	lycee franco hellenique Eugène Delacroix	30 % résidents
LIBAN	Grand Lycée à Beyrouth	25 % expatriés 41 % résidents
MAROC	Ly Paul Valéry Meknès	10 % résidents
MEXIQUE	LF Guadalajara	25 % résidents
SENEGAL	Dakar LF Jean-Mermoz	12,5 % expatriés 39,22 % résidents
SUISSE	LF de Zurich	7,7 % résident
TUNISIE	PMF Tunis	16 % expatriés 33 % résidents
VIETNAM	Lyc. Français Yersin Hanoï	44 % résidents 12,5 % recrutés locaux
VIETNAM	LF Marguerite Duras	53,3 % résidents 4,34 % recrutés locaux

2. Grève à Munich contre le non-renouvellement de contrat d'un collègue

Tout commence le 24/02/14 par un mail du SCAC aux représentants des personnels à la CCPL :

« Pour information, le contrat de M. X, professeur au lycée de Munich, recruté local en contrat à durée déterminée, prendra fin le 31 août 2014 et ne sera pas renouvelé. Le poste sera publié en juin. » Aucune autre explication...

Les représentants des personnels à Munich, notamment les représentants SNES, contestent cette décision qui repose selon eux sur des arguments fallacieux.

La CCPL étant compétente pour les personnels de droit local (Munich est un EGD), la question est mise à l'ordre du jour de la CCPL de Mars par les commissaires paritaires FSU.

Réponse inacceptable de l'administration : « il ne s'agit pas d'un licenciement mais d'un non renouvellement de contrat, la CCPL n'est donc pas compétente ».

Au courrier du SNES à la Directrice de l'AEFE, la réponse, par voie du DRH est que cela ne regarde pas les élus des personnels.

Les collègues de Munich, devant ce refus de dialogue social dépose trois préavis de grève pour les 10,11 et 12 juin, jours de baccalauréat.

Les élèves manifestent devant le bureau du proviseur, les parents soutiennent le collègue. Nouvelle lettre du SNES à Madame la Directrice le 5 juin tandis que le proviseur accepte enfin de dialoguer avec les représentants syndicaux. Le début de ce dialogue social est confirmé le lendemain : la Directrice répond que le proviseur accepte de revoir sa position. Rendez-vous est pris pour le 11 juin, les deux premiers jours de préavis levés. Le 11 juin, le proviseur entend et accepte les arguments des représentants des personnels, le contrat du collègue sera renouvelé !

Une bonne nouvelle pour les personnels et l'établissement, et une lutte syndicale fructueuse, même si l'on peut déplorer la longueur d'un processus qui, si le dialogue avait été constructif et les débats en instance respectés, aurait dû être écourté. **C'est cela aussi le dialogue social ! Les collègues ne s'en sont pas laisser compter et ont su démontrer que c'est la lutte et l'action syndicale qui font avancer les droits et le respect des personnels.**

3. Groupe de travail du 3 juin sur l'ISVL

Un groupe de travail s'est tenu à l'AEFE sur la question de l'ISVL. Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU avaient boycotté le GT de mars (prévision de l'arrêté ISVL d'avril) pour contester, au nom des personnels, sur le manque de transparence de ces GT, la non communication de certains documents préparatoires, notamment des prévisions par zone de l'arrêté sur l'évolution de l'indemnité de résidence MAEE, base de travail indispensable pour préparer les éventuelles conséquences sur le barème d'ISVL des personnels résidents et faire des propositions chiffrées. Cette fois encore, les documents préparatoires étaient pour le moins réduits. Le SNES-FSU, avec le SNUipp-FSU, a toutefois choisi de siéger à nouveau et de faire des propositions concrètes.

Le barème à venir au 01.07.14 fait partie des trois barèmes reposant uniquement sur l'effet change-prix, le barème du premier janvier faisant office de reclassement annuel, là où les trois autres (01/04, 01/07, 01/10) ne prennent en compte que l'effet change-prix ainsi que la mise à jours des effectifs pour l'arrêté d'avril.

Dans le cadre de l'application de la réforme, le travail de base de l'AEFE consiste pour chaque zone d'indemnité, à comparer l'évolution prévue par le barème MAEE, à la « tendance pluriannuelle » de l'AEFE. Cette dernière tendance est l'évolution (positive ou négative) vers laquelle, dans une zone, l'ISVL doit tendre, selon l'Agence, une fois pris en compte les critères de la refonte ISVL AEFE.

Retour sur le barème du 1er avril

En avril, pour rappel, les cinq zones d'intervention AEFE ont été la Tunisie, l'Indonésie (0% au lieu de -10%), le Japon, le Ghana (0 au lieu de -8%) et Toronto (+0,78% au lieu de -5,3%).

Préparation du barème du 1er juillet 2014

Pour le cadre budgétaire général de cet arrêté de juillet, la montée de l'euro continue et donne une enveloppe globale en baisse de -193 000 €, qui devrait atteindre 46 M €. Le barème MAEE pour le 01 juillet présente 5 grands groupes d'évolution : 3 groupes MAEE à évolution positive ou nulle :

- zones à effet change prix entre + 5 % et +10%,
- zones à effet change prix entre 4,9% et +3,
- zones à effet change prix entre +2,0 et 0%.

Les deux groupes d'évolutions négatives sont quant à eux :

- zones à effet change prix entre -0,1% et -4%
- zones à effet change prix entre -4,1% et -10%.

L'AEFE décide, notamment suite à nos interventions, d'appliquer ou non les prévisions MAEE, avec des marges de modulations pour 5 zones. Après échanges et nos interventions, les cinq pays sélectionnés lors du GT seraient le Brésil, la Grèce, l'Afrique du sud, la Turquie, et la Thaïlande. Il s'agit des zones pour lesquelles l'Agence proposera des pourcentages de variations différents de celles du barème strict de l'IRE du MAEE. Le SNES est intervenu sur ces zones mais également sur d'autres pays. En Tunisie, le barème MAEE sera appliqué dans la mesure où il est plus favorable à cette prévision d'arrêté et prend en compte l'inflation et l'effet change-prix. La Russie est, selon l'Agence, bien dotée et l'enveloppe de l'ISVL est déjà conséquente. Le SNES-FSU, comme les personnels, ne sont pas de cet avis ! Sur le Venezuela, l'AEFE reconnaît qu'il y a un problème, mais les variations de cette zone sont fluctuantes et la situation est difficile à appréhender, compte tenu notamment des modes de change, à taux très variables localement. Concernant la Bolivie, l'AEFE nous répond en disant qu'elle vise à stabiliser l'ISVL dans cette zone. Pour la Grèce et les questions liées aux difficultés fiscales, l'Agence nous répond que l'ISVL ne peut être une solution envisageable pour le problème. L'Agence se dit par ailleurs inquiète des évolutions de coût de la vie dans les Emirats, le poste du loyer est en forte hausse pour les collègues, et cela demande une réflexion.

Lors de ces échanges, le SNES-FSU est revenu sur la refonte. Pour nous, le Système à enveloppe constante donne peu d'avancées même avec la prise en compte de l'effet change prix. Le recul que nous avons confirmé ce que nous avons annoncé lors de notre opposition à la mise en place de la refonte :

- L'agence, en travaillant ainsi, ne dispose d'aucune marge, même pour atteindre les tendances pluriannuelles visées. Ainsi, dans les zones où les critères de la refonte donnent une visée positive pour l'ISVL (elle doit augmenter), cela n'est pas en l'état réalisable, dans la mesure où, par le blocage de l'enveloppe constante, ce sont toutes les zones qui financent les ajustements choisis par l'Agence, par rapport au barème du MAEE. (ex : si un pays baisse dans la prévision MAEE et l'AEFE choisit de limiter la baisse ou de la neutraliser, le coût de l'opération est supporté par des applications de baisses dans d'autres zones)

- Le SNES a donc réaffirmé sa demande d'une augmentation de l'enveloppe, condition nécessaire à une application juste de la méthode de calcul de l'ISVL. Nous avons également rappelé qu'il n'était pas acceptable que la refonte s'accompagne de baisses dans certaines zones, où les personnels nous disent les difficultés liées au coût de la vie locale. Le SNES a tenu à faire un point au GT sur l'avantage familial des personnels résidents, question qui sera remise par nous au prochain comité technique.

Nous avons réaffirmé notre volonté, au nom des personnels, de rediscuter sur les principes généraux encadrant l'avantage familial. Pour le SNES-FSU, c'est une prestation pour charges de famille, elle ne peut servir exclusivement à financer les frais de scolarité. Le SNES a d'ailleurs fait le parallèle avec la régulation imposée par l'Agence pour le système des bourses scolaires. Pour nous, il n'est pas acceptable que des personnels de l'AEFE se voient contraints de retirer leurs enfants du système français qui les emploie, ou de quitter leur poste car ils n'arrivent pas financièrement à scolariser leurs enfants. Le SNES reviendra sur cette question à la toute prochaine commission nationale des bourses.

Sur la question des droits de première inscription, nous avons fait réaffirmer le principe de l'exonération de fait pour les personnels résidents. Nous avons pointé également certains établissements où on nous a informés de difficultés sur ce point, à l'inscription des enfants. L'Agence travaille au futur arrêté sur l'avantage familial, qui inclura les droits de première inscription. C'est un point important sur lequel nous revenons régulièrement : l'obtention et le maintien de cette gratuité de fait est un acquis du SNES et des syndicats de la FSU.

4. CCPC AEFÉ du 27 mai

Le 27 mai se tenait à Paris deux commissions consultatives paritaires centrale A et B (certifiés et agrégés). Le SNES détient la totalité des sièges dans ces deux commissions.

Sur un plan général le SNES observe que les réponses à nos courriers s'agissant des dysfonctionnements dans le recrutement des résidents dus aux interventions répétées et des décisions arbitraires de la DRH, sont toujours en attente. Voir article ici. Le SNES demande une modification de la circulaire du recrutement des résidents pour intégrer un délai de recours entre la CCPL et le recrutement définitif.

Le SNES demande un examen contradictoire sur les cas litigieux de recrutement de résidents en CCPC et non un simple point d'information comme le propose l'Agence pour cette commission. C'est un droit qui s'appuie sur un texte officiel, et qui est fondamental pour les personnels et le paritarisme. Le SNES-FSU est toujours là pour le rappeler à l'AEFE.

Il s'agissait aussi d'examiner des recrutements tardifs sur des postes d'expatriés en philosophie au Liban, et en histoire géographie au Maroc ainsi qu'un poste de CPE faisant fonction d'adjoint en Égypte.

Pour les postes d'expatriés autre que CPE, l'Agence a reçu les candidats en présenciel ou via skype.

S'agissant du poste de conseiller pédagogique au Maroc, nous apprenons par la responsable du service pédagogique que tous les postes de CP pays au Maroc sont avec une responsabilité zone et que la dotation des CP en décharge n'est pas fonction de la nature (zone, pays ou établissement) mais du périmètre, du maillage et des besoins des collègues. L'Agence estime donc que le volume horaire des décharges est variable et qu'un avenant au contrat est toujours possible et même prévu par les lettres de mission. Le SNES s'indigne que les règles fixées en CT n'aient pas été respectées et nous y reviendrons.

Sur le Liban, le SNES avait signalé les difficultés à recruter mais n'avait pas été écouté l'an dernier lors du recrutement. La demande de réintégration du collègue a nécessité un nouveau recrutement. Le SNES s'est abstenu sur ces recrutements.

Sur ces recrutements, là encore, les commissaires paritaires SNES ont dû se battre en séance pour que les textes et règles soient respectés, notamment l'avis indispensable de la commission paritaire pour tout recrutement.

Nous examinons également une fin de mission anticipée (FMA) pour un professeur résident au Niger. Le dossier auquel nous avons accès n'apportait pas de preuves irréfutables mais seulement des présomptions. Pour l'Agence les présomptions et l'émotion justifient la FMA et l'absence de mise en œuvre d'une mesure conservatoire. Le SNES a voté contre.

Une discussion est ensuite engagée sur 2 cas de recrutement de résidents qui ont fait l'objet d'interventions de la Direction des ressources humaines (DRH).

A Hong Kong, la DRH avait décidé de déclasser une collègue d'allemand que la CCPL avait recrutée. Ce n'est que par l'intervention du SNES que l'Agence est revenue sur cette décision et nous l'a annoncé lors de cette instance. C'est notamment parce que le SNES a rappelé qu'il n'y avait aucune raison de lier le recrutement d'un époux à l'autre que l'Agence s'est rendu à la raison et a confirmé le choix de la CCPL de Chine.

Sur le Laos malgré l'insistance du SNES, l'Agence maintient sa décision de déclasser un candidat TNR et surtout classé n°1 par une majorité de membres de la CCPL. Les arguments de l'Agence ne sont pas absolument pas convaincants. Ce collègue au dossier excellent à tous égards ne peut se voir reprocher de ne pas correspondre au profil exigé par le poste en question. Aucun argument convainquant n'a été avancé. Le dossier du collègue était parfaitement adapté au profil. Le SNES ne laissera pas faire et n'admettra jamais ce genre de décisions arbitraires.

Le SNES a voté également contre les fins de missions prononcées suite au changement de convention du lycée français de Mexico. C'est à la demande du SNES-FSU que ce point, auquel se sont ajoutés les situations des personnels à Madagascar et à Agadir (postes fermés). A Mexico, la situation salariale des nouveaux détachés justifie largement les préventions du SNES. Les collègues ont été contraints à partir par la dégradation confirmée de leurs conditions salariales et de travail dans cet établissement entraînée par le changement de convention que le SNES a combattu depuis le début. Pour tous ces personnels, le motif de la fin de mission sera bien pour « nécessité de service », prouvant irréfutablement qu'évidemment, les collègues sont victimes de ces mesures imposées.

5. Obligations réglementaires de service

Le décret sur les obligations réglementaires de service n'entrera en vigueur pour le lycée qu'à la rentrée 2015. Seuls les collèges des réseaux d'éducation prioritaires sont concernés pour 2014.

Pour l'heure au lycée, et par conséquent dans les établissements de l'AEFE, ce sont toujours les décrets de 1950 qui s'appliquent.

En cette période de préparation de l'organisation des services, beaucoup de collègues subissent la pression de chefs d'établissements peu informés ou/et abusifs.

Les principales règles méritent donc d'être rappelées.

- Les heures de première chaire s'appliquent pour tous les professeurs enseignant 6 heures ou plus en Première et Terminale. Les classes parallèles (même horaire, même programme et même coefficient relatif) comptent une fois. Le coefficient relatif est le coefficient de l'épreuve au baccalauréat rapporté au total des coefficients de la série. Par exemple, si les séries S et ES ont bien le même coefficient absolu pour la LV (coefficient 2 pour la LV2, 3 pour la LV1), elles ne peuvent toutefois pas être considérées comme parallèles. D'autre part, les heures de TP et d'accompagnement personnalisé entrent bien dans le décompte du calcul de l'heure de première chaire.

- Les majorations de service. Le maximum de service est majoré d'une heure pour plus de huit heures effectuées dans les classes de moins de 20 élèves. **Ce principe ne doit pas s'appliquer pour les groupes.** C'est la classe de référence dont le groupe est issu qui est prise en compte pour la majoration du service.

Les dispositions des décrets de 1950 sont précisées et commentées dans le mémo accessible sur l'espace adhérents du site du SNES.

Le SNES se bat pour que soit prise en considération la charge de travail importante des enseignants. C'est la position qui a été la sienne dans les discussions menées auprès du MEN sur la réforme du métier. Il faut s'opposer dans les établissements à toutes les tentatives pour alourdir encore les services ou charger les classes.

Le futur décret applicable à la rentrée suivante pour les lycées est encore à l'état de projet avant examen du Conseil d'Etat. Il est consultable avec les commentaires du SNES sur le lien suivant : <http://www.snes.edu/Analyse-du-projet-de-decret.html>

Reportez-vous aussi au numéro spécial de l'US :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/us_740_pdf_bd_special_metier.pdf

6. Recrutement en Andorre - rentrée 2014

La commission de recrutement pour le lycée de Comte de Foix en Andorre s'est déroulée le 21 mai 2014. Vous pouvez lire le compte rendu sur le site hors de France au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article276>

7. Recrutement en écoles européennes - rentrée 2014

Le 3 juin dernier, le groupe de travail (GT) chargé du recrutement pour le second degré dans les écoles européennes (EE) s'est réuni au MEN à Paris. Vous pouvez lire la suite de l'article sur le site hors de France au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article286>

8. Le SNES sur le terrain : Italie, Espagne

Italie

Le SNES hors de France s'est déplacé en Italie pour visiter trois établissements de l'AEFE, à Milan, Turin et Rome.

Partout le contexte économique, social et syndical a été évoqué. Le SNES a à nouveau dénoncé toutes les « contraintes » dont les politiques et l'administration nous rebattent les oreilles. A nos détracteurs, nous répondons que notre discours n'est pas dénué de réalisme. Il est au contraire davantage en prise avec la réalité de l'éducation à l'étranger sur le terrain, où les besoins ne cessent d'augmenter. Les dérives de l'AEFE ont été évoquées : les collègues sont de plus en plus sollicités et s'investissent beaucoup. Le SNES-FSU défend une autre politique pour l'Établissement public, qui réponde aux attentes des personnels comme aux exigences concrètes de l'AEFE.

A Milan, il a été également question de carrière, d'avancement et de mérite. Les retours et gratifications manquent pourtant à l'appel. Le gel du point d'indice des fonctionnaires confirmé pour sept ans en est un exemple, mais il n'est pas le seul du point de vue salarial. A l'AEFE, l'indemnité spécifique de vie locale et le dossier de l'avantage familial en sont un autre.

La rencontre avec le chef d'établissement a été également l'occasion de faire le point sur la situation du Lycée. La crise étant, comme dans de nombreux pays d'Europe, passée par là, l'établissement a perdu des effectifs, notamment des enfants d'expatriés français. Le secondaire a été davantage touché que le primaire, qui demeure a priori plus attractif pour le public italien local. La situation est toutefois en train de remonter, notamment à travers l'introduction de l'ESABAC (double diplôme), des solutions ayant été trouvées également concernant l'accès au supérieur italien, point évidemment central pour les familles nationales. Le SNES a mis en avant la question des postes. L'établissement a, selon nous, beaucoup donné avec des fermetures. La conjoncture n'en étant d'ailleurs pas la seule cause, puisque l'AEFE annonce clairement maintenant que l'Europe n'est pas une priorité, mettant en avant des concepts de redéploiement vers d'autres zones, comme l'Asie. Le SNES y répond systématiquement que les réseaux européens héritent aussi d'une histoire, que l'on ne gommara pas d'un trait. Négliger l'importance de l'implantation (et des postes !) comme l'Italie, l'Espagne ou le Portugal est selon nous une grave erreur, qui se paiera tôt ou tard, y compris dans ce que l'on appelle la diplomatie d'influence. L'État a déjà réduit à peau de chagrin son réseau d'Instituts français et mis à la diète son réseau diplomatique, il serait grave de continuer à négliger le réseau d'éducation et le SNES, avec les personnels, s'oppose depuis toujours à une telle politique au rabot.

Concernant les frais d'écolage, si le SNES-FSU peut saluer le discours du Chef d'établissement sur les augmentations réduites aux évolutions mécaniques (telles que le GVT) il s'en est également étonné car des augmentations à minima ne doivent pas occulter ni obérer les marges possibles de revalorisations, sur de l'indemnitaire par exemple mais aussi sur la masse salariale des personnels en recrutement local. Pour nous, il est toutefois sain de tenir ce discours et de gérer un établissement d'éducation sans chercher à faire du profit, ce qui ne devrait pas être l'objectif d'établissements d'éducation.

Le SNES est également intervenu sur la cellule de formation continue. L'existant dans l'établissement n'est pas conforme aux cadrages de l'AEFE. Il est important pour nous de respecter ce cadrage, dans la mesure où la cellule de formation au niveau du lycée doit également poser des règles transparentes, notamment sur les priorités de formation, les attributions. Nous avons rappelé l'importance qu'attache le SNES-FSU à la formation de tous les personnels. Concernant les examens et passations, nous sommes également intervenus sur la question des décharges de cours lorsque les collègues sont convoqués. Pour nous, les collègues ne peuvent cumuler une convocation à cours ou passation (TPE, par exemple) avec des heures de cours. Nous avons également pointé l'importance de prévoir des plages de préparation et de prise de connaissance des dossiers (comme sur les convocations aux passations sur l'histoire des arts). N'oublions pas qu'il est avant tout dans l'intérêt des élèves (et donc des établissements !) d'avoir en face d'eux des évaluateurs qui interrogent et ont pu préparer dans de bonnes conditions. Le SNES est également intervenu sur les pratiques de communication courriels notamment entre les parents et les enseignants. Les adresses professionnelles des collègues sont ouvertes à tous, ce qui n'est pas normal selon nous. De telles pratiques relèvent d'un protocole clair : que fait le collègue qui reçoit un mail incendiaire comme cela peut arriver ? Avec un tel système, l'administration peut ne pas en être informée du tout, le collègue répondre (sur le même ton ?) et se le voir ensuite reprocher. Partout, il existe des voies officielles par lesquelles les familles peuvent s'adresser aux enseignants. Celles-ci émanent d'un cadrage précis et la notion de responsabilité de tous doit être mise en avant.

La question du projet d'établissement (en cours de renouvellement) a également été évoquée. On ne saurait nier l'aspect fédérateur du processus, mis en avant par le chef d'établissement. Le SNES a toutefois fait remarquer que si cet aspect pouvait exister, il devait reposer sur un projet bâti en commun et qui tienne complètement compte des spécificités de l'établissement, ainsi évidemment que de la direction que les équipes souhaitent lui faire prendre, le tout dans une réflexion commune. Il ne saurait non plus régler toutes les questions, notamment celles des charges de travail des personnels qui ont, comme tous, besoin d'être écoutés et reconnus.

A Turin, la réunion avec les collègues a permis également de faire le point sur les problématiques du réseau, la situation des personnels, les conditions et charges de travail. L'établissement sort de plusieurs années précaires, où la question du déconventionnement a été plusieurs fois évoquée dans le passé. Les finances sont aujourd'hui saines, voire bonnes et les locaux actuels permettent de voir venir, même si l'établissement se heurte toutefois à une situation administrative compliquée, qui empêche la location et l'utilisation de toute une aile de l'école. L'objectif est de pérenniser la situation tout en ciblant (cf Milan) une nouvelle population nationale, plus captive. Il est donc bon de faire des projets mais ceux-ci doivent également tenir compte de la situation de chacun et des charges de travail qui pèsent sur l'ensemble des collègues. Certes, certaines classes connaissent ou ont connu des effectifs plus réduits. Cela ne justifie pas pour autant de multiplier les niveaux d'enseignement pour les enseignants, car les préparations et les programmations de cours, parfois dans des classes à examen, doivent être effectuées par niveau et quel que soit le nombre d'élève par classe. Le SNES a rappelé à ce titre les règles en vigueur pour l'heure de vie de classe : celle-ci n'est absolument pas une obligation pour le professeur principal. Si elle ne s'inscrit pas dans la ventilation de services, toute heure effectuée doit être rémunérée, au moins en HSE. Des questions de calcul de séquences ont également été évoquées, particularité bien spécifique à l'établissement, contrairement à un discours « officiel » qui peut être tenu localement. Le SNES donnera bien entendu suite à ces questions en dialoguant avec l'AEFE et en rappelant certains principes.

A Rome, les collègues ont été vus en heure d'information syndicale mais également en dehors, ainsi que sur le site de Strohl-Fern qui a été visité.

Là aussi, le contexte général et la situation de l'AEFE, ont tenu la part belle des échanges. Le contexte romain est sensiblement différent dans la mesure où il existe un réel attachement des familles, notamment italiennes, pour cet établissement historique. La pression et les demandes pour entrer dans l'établissement n'ont pas varié. Ici aussi, on mise beaucoup sur l'ESABAC, et les demandes sont nombreuses. Le problème majeur, déjà évoqué, est celui de l'immobilier. L'établissement fonctionne sur trois sites et, si les contraintes que cela impose sont entrées dans les traditions, la situation du site de Strohl-Fern est devenue critique, notamment d'un point de vue sécuritaire. Le SNES s'en est longuement entretenu avec les personnels et le chef d'établissement. Pour ce dernier, les choses devraient bouger. Le projet a été revu et repris avec un nouvel architecte. L'établissement et les autorités françaises se heurtent toutefois à la complexité et le fait que les interlocuteurs sont nombreux puisqu'il s'agit de faire des travaux sur un site classé. Des interventions au plus haut niveau de l'État ont été à nouveau faites récemment. Nous suivrons bien sûr ce dossier.

L'établissement a vécu également une certaine agitation liée à la transformation de l'enseignement de l'italien. Le SNES a rappelé qu'il n'était pas acceptable que des ingérences et attaques personnalisées aient lieu envers les personnels, de la part de parents ou de quiconque. L'administration dit suivre le dossier de très près. Nous le ferons également.

Un point complet a été fait, en fin de mission, aux services culturels, devant le Conseiller culturel et le secrétaire général. Les positions du SNES ont été exprimées. Là encore, la question de l'immobilier a occupé une large part dans les échanges, ainsi que les évolutions liées à l'enseignement de l'italien. Le SNES a réaffirmé, tout comme auprès de l'administration de l'établissement, l'importance du respect des personnels et des instances. Sur la question immobilière, le SCAC a confirmé les difficultés notamment dues au fait que, du point de vue italien, deux dossiers (site scolaire et rénovation du parc) sont liés. Le COCAC a toutefois confirmé que c'était un dossier prioritaire, notamment en raison de l'urgence liée aux questions de sécurité. Une synthèse a également été faite de nos différentes interventions et rencontres dans les établissements visités. Des questions liées à ces situations seront prochainement posées dans les instances de l'AEFE et les dossiers suivis par le SNES-FSU, en lien avec nos représentants locaux.

Assemblée générale du SNES Espagne du 7 juin 2014

Un membre du secteur hors de France s'est déplacé le 7 juin dernier au lycée français de Madrid afin de participer à l'assemblée générale du Snes Espagne. Etaient présents les représentants du Snes Espagne, des lycées français de Valence, Barcelone et Madrid, des lycées français de Villanueva de la Cañada et d'Alicante (MLF conventionné AEFE).

Le tour des sections a permis de faire ressortir certains problèmes généraux.

- Le SNES Espagne est toujours dans l'attente d'une participation à la réflexion concernant le plan d'orientation stratégique et la feuille de route du réseau Espagne. Le SCAC et l'AEFE restent silencieux et aucune information n'a encore filtré.

- Un point a été fait sur la note AEFE du 21 mai 2013 relative à l'orientation et aux PRIO (personnel-ressource en information et orientation). N'ayant pas vocation à se substituer aux professeurs principaux ni aux CO-Psy, ces enseignants volontaires dont les missions ne sont pas encore bien définies devront bénéficier d'heures de décharge conséquentes étant donné la feuille de route décrite dans la note AEFE. Le SNES qui milite pour la création de supports de CO-Psy sera vigilant quant à la mise en place de cette nouvelle fonction créée pour palier le manque de conseillers en orientation dans le réseau.

- Un bilan de l'année a été fait par le représentant du HDF notamment sur les tensions avec la direction des ressources humaines de l'AEFE (passe-droits lors des recrutements des résidents en CCPL, attaques contre le droit de grève...), mais aussi sur les avancées obtenues lors des groupes de travail (possibilité des détachés changeant de corps d'effectuer leur stage à l'étranger, recrutement tardif des résidents, reconnaissance de la résidence fiscale France pour

les détachés leur permettant diverses déductions pour les impôts 2013, arrêté à venir concernant la prise en compte officielle des droits de première inscription...). Espérons que le futur DRH nommé à la rentrée prochaine saura tirer les leçons de cette année en terme de dialogue social, sera plus respectueux des règles de l'Agence et à l'écoute des personnels.

- Un débat entre les participants sur le décret relatif aux obligations réglementaires de service a permis d'explicitier le vote de la FSU au comité technique ministériel de mars dernier, de mettre avant les avancées apportées par ce décret mais aussi les points négatifs contre lesquels il faudra se mobiliser.

Chaque représentant a présenté un bilan des problèmes rencontrés dans leur établissement.

- Au lycée Molière (Villanueva de la Cañada – MLF conventionné AEFÉ), les restrictions budgétaires ne permettent pas aux enseignants de mener à bien tous projets concernant voyages, ateliers, stages de révision.... Ces restrictions ont également une incidence sur les postes de recrutés locaux (temps plein se transformant en mi-temps). Par contre, la direction de l'établissement n'hésite pas à investir dans un projet de communication coûteux (panneaux publicitaires placés sur l'autoroute menant au lycée, dépliants...). Cette politique où la pédagogie n'a pas la place centrale qu'elle devrait avoir conduit à un turn over important des titulaires non résidents (TNR).

- Au lycée français MLF d'Alicante, les effectifs sont en progression avec l'arrivée massive d'élèves venant d'Algérie. Trois classes de seconde seront créées à la rentrée prochaine cependant au détriment des dédoublements notamment pour les TP en première S. Des cours de FLE permettront une bonne intégration de ces élèves. Il est à noter que le taux de résidents (déjà inférieur à 50%) va encore chuter avec le recrutement de recrutés locaux à la rentrée prochaine.

- Pour les 3 EGD de la zone (Barcelone, Madrid et Valence), des problèmes de classes surchargées ont été évoqués (6ème à plus de 30 élèves à Barcelone, TS a plus de 30 à Valence). La réforme Chatel du lycée, contestée par le SNES, provoque toujours la mise en concurrence entre les disciplines tant au niveau de l'accompagnement personnalisé (AP) que des options (création de l'option ISN à Valence mais au détriment de la spécialité sciences physiques ?; histoire géographie et SES exclus de l'AP à Madrid).

Au lycée français de Madrid, les problèmes de communication avec la nouvelle proviseure sont récurrents (prises de décisions unilatérales sans concertation, nombreux cafouillages dans les emplois du temps ou dans l'organisation de la vie scolaire de façon plus générale).

Cette journée s'est terminée par l'élaboration de la composition de la CCPL 2014-2015 et la mise en place de la structure du SNES Espagne pour la rentrée prochaine. Une réflexion quant aux prises de décisions après consultation des S1 permettra au SNES Espagne, une des sections les plus importantes du SNES HDF d'être encore plus réactif l'an prochain alors que des décisions importantes seront prises concernant l'avenir du réseau Espagne.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP/EP